

## La responsabilité politique du gouvernement

Par **celinee**, le **24/03/2013** à **13:54**

bonjour j'ai une question a vous poser quand on dit que le gouvernement engage sa responsabilité sur un texte ça veut dire qu'il peut etre renverser par le parlement?merci....

Par **Jeff13520**, le **24/03/2013** à **19:31**

Plutôt que de faire un long discours, je vais me contenter de te diriger vers un lien sur le site de l'Assemblée nationale.

Tu y trouveras ta réponse, et, bien détaillée puisqu'il s'agit d'une fiche méthodologique.

Bref, je fais quand même un long discours là...

Je m'arrête.

Voilà le lien:

[http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/fiches\\_synthese/septembre2012/fiche\\_45.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/fiches_synthese/septembre2012/fiche_45.asp)